



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 31 juillet 2023

Prévention des maladies animales :

Lancement d'une expérimentation nationale sur la biosécurité dans les élevages plein air en filières avicole et porcine

A l'initiative du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, une centaine d'élevages participera jusqu'à la fin mai 2025 à une expérimentation destinée à identifier et évaluer des mesures de prévention sanitaire (biosécurité) spécifiques à l'élevage en plein air. Ce projet – qui associe des acteurs professionnels agricoles, les instituts techniques et l'Anses – devra aboutir à la formulation de recommandations d'évolutions, y compris réglementaires.

Les exploitations agricoles en plein air sont marquées par de fortes spécificités, souvent en lien avec les démarches « qualité » auxquels elles adhèrent : durée d'élevage longue, obligation de parcours de plein air, vente en circuits courts, etc...

Soucieux d'améliorer à la fois la bonne appropriation et l'efficacité des mesures de biosécurité imposées par la réglementation nationale dans ce type d'élevage, en particulier dans les filières avicole et porcine, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire initie une grande expérimentation à l'échelle nationale. Celle-ci est animée par le réseau de l'Agriculture Paysanne (la FADEAR), encadrée par les scientifiques des instituts techniques et de l'Anses, en collaboration avec les structures professionnelles de filières avicoles et porcines.

Les objectifs de l'expérimentation sont les suivants :

- Conduire l'analyse de risque au sein de fermes pilotes et accompagner les éleveurs dans l'appropriation des mesures de biosécurité ;
- Évaluer scientifiquement l'efficacité des mesures adaptées de prévention mises en place dans ces élevages ;
- Faire connaître et valoriser les mesures jugées pertinentes et efficaces, y compris en proposant des adaptations de la réglementation si nécessaire.

La sélection des fermes pilotes sera réalisée en septembre 2023 et l'expérimentation s'achèvera le 31 mai 2025. Elle concernera un peu plus d'une centaine d'élevages sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Financée à hauteur de 700 000 € par le Plan France Relance (mesure « Pacte biosécurité et bien-être animal »), l'expérimentation associe, selon différentes modalités, un large panel d'acteurs sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, parmi lesquels : la FADEAR¹, l'Anses², l'Itavi³, l'Ifip⁴, l'Itab⁵, la SNGTV⁶, GDS-France⁷, l'ANSP, les syndicats agricoles (Confédération paysanne, Modef⁸, FNSEA⁹) la FNAB¹⁰, les CIVAM¹¹, Chambres d'agriculture France ainsi que les interprofessions avicole et porcine.

¹ Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural

² Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

³ Institut technique de l'aviculture

⁴ Institut du porc

⁵ Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques

⁶ Société nationale des groupements techniques vétérinaires

⁷ Groupements de défense sanitaire - France

⁸ Mouvement de défense des exploitants familiaux

⁹ Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

¹⁰ Fédération nationale d'agriculture biologique

¹¹ Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv